



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford



PROVINCE DE QUÉBEC MRC D'ARTHABASKA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD

Procès-verbal de la séance **ordinaire** du conseil municipal de Saint-Louis-de-Blandford tenue le **1^{er} mars 2021**, à **19h30**, à la salle du conseil située au 80, rue Principale, à Saint-Louis-de-Blandford, à huis clos, conformément à l'arrêté ministériel 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en lien avec l'état d'urgence sanitaire déclaré par le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020.

Monsieur le maire, Yvon Barrette, préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège # 1 M. Jean-François Desrosiers Siège # 2 M. Marc Bédard
Siège # 3 M. François-Michel Bonneau-Leclerc Siège # 4 M. Daniel Morin
Siège # 5 M. Mathieu Malenfant

Mme Patricia Hamel, Siège # 6, est absente.

Mme Stéphanie Hinse, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Yvon Barrette, constate le quorum à 19h32 et déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1^{ER} MARS 2021

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2021 ;
4. Rapport des comités ;
5. Suivi au procès-verbal :
 -
6. Présentation et adoption des comptes payés et à payer ;
7. Nomination et autorisation - Directrice générale ;
8. Adhésion ADMQ ;
9. Mandat DHC Avocats – dossier TAT 1031930 31 1903 ;
10. Calendrier des séances du conseil 2021 ;
11. Appel d'offres sur invitation – patinoire de « deck hockey » ;
12. Octroi contrat - Fauchage des fossés ;
13. Correspondance ;
 -
14. Varia ;
15. Période de questions ;
16. Levée de l'assemblée.

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil et déposé sur le site internet.



Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

N° de résolution
ou annotation

(2021-03-001)

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller M. Marc Bédard, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE à l'unanimité.

(2021-03-002)

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 FÉVRIER 2021

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux conseillers et conseillères plus de 72 heures avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. François-Michel Bonneau-Leclerc, et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2021.

ADOPTÉE à l'unanimité.

4. RAPPORT DES COMITÉS

Aucun comité en janvier.

5. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL :

- Régie Incentraide – Entente avec la Régie intermunicipale de sécurité publique des Chutes a été signée et ils sont à revoir la couverture de l'assurance responsabilité.

(2021-03-003)

6. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT QUE les conseillers et conseillères ont reçu la liste des comptes à payer plus de 72 heures avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE,

La directrice générale dépose, à cette séance du conseil, la liste détaillée des comptes payés et à payer.



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

Il est proposé par le conseiller M. Marc Bédard, et résolu d'approuver le présent rapport des revenus et des dépenses à payer et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer le paiement.

Les revenus et les dépenses sont :

Revenus

Taxes	155 493,97 \$
Permis	56,50 \$
Dérogation mineure	250,00 \$
Carrières / sablières	5 175,69 \$
Infraction / amendes	100,00 \$
Confirmation de taxes	60,00 \$
Divers	0 \$
Total	161 136,16 \$

Dépenses

Paies élus	3 054,41 \$
Salaires employés	7 094,48 \$
Comptes payés	6 378,95 \$
Comptes à payer	77 739,33 \$
Total	94 267,17 \$

ADOPTÉE à l'unanimité.

(2021-03-004)

7. NOMINATION ET AUTORISATIONS – DIRECTRICE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution 2021 01-011 – embauchant Mme Stéphanie Hinse à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean-François Desrosiers et résolu :

QUE conformément à la résolution 2021-01 011, Mme Stéphanie Hinse soit nommée au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière ;

QUE les conditions et rémunérations soient plus amplement décrites dans un contrat de travail entre la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford et Mme Hinse ;

QUE le maire, M. Yvon Barrette, ou le maire suppléant soit autorisé pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford à signer ledit contrat de travail ;

QUE Mme Hinse, à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à récupérer tout le courrier pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford, incluant les courriers recommandés ou autres.



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

RETRAIT ET AUTORISATION À SIGNER LES EFFETS BANCAIRES

DE nommer M. Yvon Barrette, maire, ainsi que Mme Stéphanie Hinse, directrice générale et secrétaire-trésorière, représentants de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse. Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la Municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants :

- Émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable ;
- Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative ;
- Demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la Municipalité ;
- Posséder une carte de crédit au nom de la Municipalité ;
- Signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la Municipalité ;
- Administrer tout compte Accès-D de la Municipalité.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière ou toute autre personne désignée par résolution du conseil municipal exercera les pouvoirs suivants au nom de la Municipalité :

- Faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable ;
- Concilier tout compte relatif aux opérations de la Municipalité.

QUE tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés sous la signature du maire, ou en son absence du maire suppléant et de la directrice générale et secrétaire-trésorière.

QUE cette résolution demeure en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ait été reçu à la Caisse.

QUE toute entente préalablement intervenue en lien avec cette résolution soit nulle et non avenue.

QUE les noms de Mmes Manon Tremblay et Julie Galarneau soient retirés de la liste des personnes autorisées représentant la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford.



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

AUTORISATION POUR TOUTES LES TRANSACTIONS AUPRÈS DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford à faire toutes les transactions dans le cadre de sa fonction auprès, notamment, et sans limiter la généralité de ce qui précède, des ministères dont Revenu Canada, Revenu Québec, Affaires municipales, procureur de la Municipalité, directeur des élections, clients et fournisseurs, incluant le centre de sécurité d'alarme, Hydro-Québec, Bell mobilité et tous les autres organismes où fait affaire la Municipalité, et ce, à compter du 2 mars 2021.

AUTORISATION POUR CLICSEQR

DE nommer la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Stéphanie Hinse, représentante de la Municipalité à l'égard de clicSÉQR en remplacement de Mme Julie Galarneau.

DÉLÉGATION À LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS

QUE le conseil municipal accepte que la plus haute autorité au sein de la Municipalité, soit M. Yvon Barrette, maire, délègue et désigne Mme Stéphanie Hinse, directrice générale et secrétaire-trésorière, responsable au sens de l'article 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

ADOPTÉE à l'unanimité.

(2021-03-005)

8. ADHÉSION ADMQ

CONSIDÉRANT QUE l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) offre différents services et formations à ses membres ;

CONSIDÉRANT QUE les services de l'ADMQ s'adressent principalement aux gestionnaires municipaux en leur offrant une panoplie d'outils, de services et de relations permettant à ses membres d'exceller dans la profession de directeur général municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de renouvellement s'élève à un montant de 885 \$, avant les taxes applicables et inclus la partie d'assurance ;



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Mathieu Malenfant, et résolu d'autoriser l'adhésion de la directrice générale et secrétaire-trésorière à l'ADMQ.

ADOPTÉE à l'unanimité.

(2021-03-006)

9. MANDAT DHC AVOCATS – DOSSIER TAT 1031930 31 1903 ;

CONSIDÉRANT QUE le dossier nommé en titre pourrait être conclu par une entente hors cours ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Daniel Morin, et résolu d'autoriser la firme DHC Avocats à conclure une entente afin de pouvoir clore ce dossier.

ADOPTÉE à l'unanimité.

(2021-03-007)

10. CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2021

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est dans l'impossibilité d'assister à la séance prévue le 7 juin 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec permet au conseil municipal de décider qu'une séance ordinaire débutera au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier prévu ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. François-Michel Bonneau-Leclerc, et résolu de déplacer la séance du mois de juin au mardi 1^{er} juin 2021, à 19 h 30.

ADOPTÉE à l'unanimité.

(2021-03-008)

11. APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – PATINOIRE DE « DECK HOCKEY »

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire faire un centre multi-sports avec les infrastructures existantes ;

CONSIDÉRANT QUE ce centre multi-sports aura une surface de « deck hockey » ;



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'aménagement de cette surface sont supérieur à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le règlement municipal 323-2019, *Règlement sur la gestion contractuelle de la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford*, indique les règles concernant une dépense de plus de 25 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Mathieu Malenfant, et résolu d'accepter le cahier de charges soumis par la directrice générale et secrétaire-trésorière et l'autoriser à procéder à l'appel d'offre pour l'aménagement d'une surface de « deck hockey ».

ADOPTÉE à l'unanimité.

(2021-03-009)

12. OCTROI CONTRAT - FAUCHAGE DES FOSSÉS

CONSIDÉRANT les discussions des membres à ce sujet ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu l'offre de service de l'entreprise R.M Pépin ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Daniel Morin, et résolu d'octroyer le contrat de fauchage à R.M Pépin pour l'année 2021, au montant défini dans leur offre de services.

ADOPTÉE à l'unanimité.

13. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

14. VARIA

Aucun varia

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens ont été invités à poser leurs questions via une adresse courriel.

Aucune question



N° de résolution
ou annotation

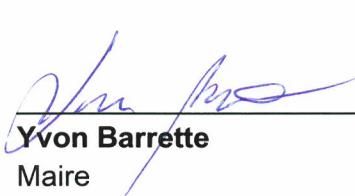
(2021-03-010)

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés ;

Il est proposé par le conseiller M. Daniel Morin, de lever l'assemblée à
19 heures et 41 minutes.

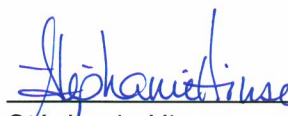

Yvon Barrette
Maire


Stéphanie Hinse
Directrice générale et

Le maire, M. Yvon Barrette, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.

CERTIFICAT DE CRÉDITS

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.


Stéphanie Hinse
Directrice générale et secrétaire-trésorière